



**Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
du mardi 5 novembre 2024**

Réf. 1242

Jérôme Champagne et Chantal Lamarre agissent respectivement à titre de président et secrétaire d'assemblée.

Proposition d'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée générale et mot de bienvenue
2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale tenue les 24 septembre et 1^{er} octobre 2024 **(document joint)**
5. Admission des nouveaux et nouvelles membres
6. Élection au CAP, au Bureau syndical et aux sous-comités de la Commission des études
7. La minute politique
8. Finances
 - 8.1. État des résultats 2023-2024 **(document joint)**
 - 8.2. Rapport du comité de surveillance des finances **(document joint)**
 - 8.3. Prévisions budgétaires 2024-2025 **(document joint)**
 - 8.4. Proposition de nouvelle contribution au Fonds de grève – cotisation spéciale **(document joint)**
9. Questions diverses
10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée générale

Isabelle Rivet souhaite la bienvenue à toutes et tous. Elle explique les raisons des changements au calendrier des assemblées générales (demande tardive pour la réservation de salle et indisponibilité des grandes salles) et elle s'en excuse, consciente de l'impact que cela a eu sur les profs et les départements. L'exécutif prendra les moyens afin que cela ne se reproduise pas. L'agenda 25-26 et la réservation de salles seront effectués dès le mois de mai.

2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée

Le comité exécutif propose Jérôme Champagne à titre de président. Il est élu.

3. Adoption de l'ordre du jour

Jérôme Champagne fait la lecture de l'ordre du jour.

Dominique Boisvert nous informe que le comité de mobilisation de la SOGÉÉCOM a prévu faire une intervention lors de notre assemblée afin de demander notre soutien et nous informer de la tenue d'une assemblée le 12 novembre de vote de grève pour les 21 et 22 novembre.

Il est proposé par le comité exécutif,
d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée tenue les 24 septembre et 1er octobre 2024

Il est proposé par Andréane St-Hilaire, appuyé par Marie-Catherine Laperrière,
d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale tenue les 24 septembre et 1er octobre 2024
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi :

- **Assurances collectives.** Marc-André Robert souligne que l'ensemble des recommandations soumises à la consultation par la Réunion des syndicats adhérents (RSA) ont été adoptées. Il précise que la recommandation no. 10 qui posait problème lors de la dernière assemblée, soit de retirer le montant maximal de 5000 \$ par mois en assurance invalidité de courte et de longue durée, est bien un gain, mais elle vient avec une réduction de protections. Voir l'infolettre pour plus d'information.

5. Admission des nouveaux et nouvelles membres

Il est proposé par Dominique Boisvert, appuyé par Joanie Laroche,
d'admettre à titre de membres du SPPCM les enseignant-es suivants :

- Maxime Barabash, chimie
- Meriem Ben Khayat, techniques administratives
- Ange-Lisa Berwa, soins infirmiers
- Chanaelle Bourgeois Racine, sciences sociales (sociologie)
- Edouard Boxo-Marion, éducation physique
- Luny Celicourt, informatique
- Dominique Fortin, techniques auxiliaire de la justice
- Jean-Baptiste Mans, langues modernes (anglais)
- Andrée-Anne Samson, lettres, arts, histoire de l'art et cinéma
- Rosemarie Savignac, lettres, arts, histoire de l'art et cinéma

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Élection au CAP, au Bureau syndical et aux sous-comités de la Commission des études

Il est proposé par Andréane St-Hilaire, appuyé par Roxana Paniagua Humeres,
d'entériner l'élection d'Antoine Jobin-Des Lauriers à titre de délégué de Chimie au CAP pour l'hiver 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par Dominique Boisvert, appuyé par Antonia Kouloumentas,
d'élire les enseignant-es suivants à titre de représentant-es des enseignants aux sous-comités de la Commission des études :

- Comité d'attribution des cours aux disciplines : Joanie Laroche (mathématiques) à titre de substitut.
- Révision du règlement sur le calendrier scolaire : Racim Kebbab (éducation physique) pour la formation générale.
- Révision du règlement sur le cheminement scolaire : - Johanne Verge (TDI) .
- Diffusion et rayonnement d'activités pédagogiques : Chantale Arsenault (TDI) et Eang-Nay Theam (lettres, arts, histoire de l'art et cinéma).
- Révision du règlement sur la Commission des études : Katherine Ashmore (langues modernes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D'autres postes sont à combler et Jérôme invite les membres à soumettre des candidatures spontanées pour les sous-comités suivants :

- **Révision du règlement sur la Commission des études** : un-e prof du secteur technique.
- **Modélisation des mesures d'aide à la réussite** : un-e prof du secteur technique.

- **Plan de réussite** : un-e prof du secteur technique, un-e prof du Pré-u, un-e prof de la formation générale.

Aucune nouvelle candidature n'est soumise.

Un suivi est demandé quant aux enjeux liés à la composition des sous-comités de la CÉ lors d'une prochaine assemblée ou dans l'infolettre.

7. La minute politique

Julie Beauchamp, Ann Comtois et Anne-Marie Le Saux, membres du comité de mobilisation du SPPCM présentent l'initiative « la minute politique » qui aura lieu lors des assemblées générales et qui vise à transmettre de l'information et à mobiliser les membres à des luttes sociopolitiques, le plus souvent portées par le Conseil central du Montréal Métropolitain de la CSN (CCMM-CSN). Les coupures dans les cégeps et dans le réseau public sont les premières. Préoccupantes, elles auront d'importantes répercussions dans les milieux de l'éducation et sur la santé. Les membres sont invité-es à porter le carré bleu (contre les coupures dans l'éducation) et à participer à diverses actions.

Il est proposé par Ann Comtois, appuyé par Anne-Marie Le Saux,

Que le SPPCM dénonce les compressions budgétaires dans les cégeps et le gel des embauches du personnel administratif dans le secteur public et invite ses membres à rapporter les effets perçus de ces compressions à leurs délégué-es syndicaux ou à l'exécutif;

Que le SPPCM appuie la campagne « Vraiment public » de la CSN et invite ses membres à participer au Rassemblement contre la privatisation du réseau de santé et des services sociaux du samedi 23 novembre à Trois-Rivières;

Que le SPPCM organise des actions locales de sensibilisation et de mobilisation contre les coupures et la privatisation dans le secteur public, notamment un tintamarre le 7 novembre à 12 h 10, devant le Collège sur Sherbrooke.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Finances

8.1 État des résultats 2023-2024 (document joint)

Isabelle Rivet, à titre de trésorière sortante, présente l'état des résultats 2023-2024, au 31 août 2024, en soulignant les éléments marquants :

- Les revenus de cotisations syndicales sont plus élevés que prévu principalement en raison des hausses salariales et du versement des rétroactions liées à la nouvelle convention.
- Le salaire du projet Transition juste en milieu de travail (TJMT) reflète la libération de Dominique Boisvert, chargé de projet. Il est payé grâce à la subvention de recherche obtenue. Le solde non dépensé de la subvention en 23-24 a été alloué à une réserve pour la poursuite du projet l'an prochain.
- Les dépenses de grève ont été plus élevées que prévu, malgré que la majorité des dépenses ont été remboursées par la CSN.
- La délégation au congrès de la FNEEQ a été nombreuse. Le SPPCM a dû assumer la différence des montants remboursés par la FNEEQ.
- Les dons aux organismes n'ont pas pu être traités à l'hiver 2024, faute de temps et du contexte particulier durant cette période.
- Les frais reliés au café sont en augmentation.

- L'assurance responsabilité des administrateurs-trices n'a pas été renouvelée par la compagnie d'assurance qui n'assure plus les syndicats. Nombreux syndicats sont dans la même situation. Une vérification doit être faite pour s'assurer que nos biens matériels sont assurés par le Collège et que la FNEEQ assume une partie des risques liés aux actes de l'exécutif syndical.
- Au final, un surplus de 2571 \$ est constaté et une contribution de 15 517 \$ a été allouée au fonds de grève.
- Le total des prestations de grève accordées s'élève à 320 458 \$ pour 8 ½ jours de grève.

Questions et interventions

8.2 Rapport du comité de surveillance des finances (document joint)

Le comité de surveillance des finances est composé de Guy Boisvert, Medhi Lahlou et Sébastien Richer. En l'absence des membres du comité de surveillance des finances à l'assemblée, Isabelle Rivet présente le rapport du comité.

Rapport du comité

Le 30 septembre 2024, nous avons procédé à l'analyse des états financiers du Syndicat des professeures et professeurs du Collège de Maisonneuve.

Isabelle Rivet, présidente et trésorière sortante, Marc-André Robert, secrétaire et trésorier ainsi que Chantal Lamarre, adjointe administrative, nous ont transmis les informations nécessaires à l'analyse des états financiers. Mehdi Lahlou, membre du comité de surveillance des finances était absent.

Conséquemment, nous recommandons : Que l'assemblée générale adopte les états financiers du Syndicat en date du 31 août 2024.

Proposition principale

Il est proposé par Dominique Boisvert, appuyé par Antonia Kouloumentas, **d'adopter les états financiers 2023-2024.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Questions et interventions.

Isabelle Rivet précise que dorénavant nous nous assurerons qu'au moins un-e membre du comité de surveillance des finances soit présent-e, comme le demande un membre de l'assemblée.

8.3 Prévisions budgétaires 2024-2025 (document joint)

Marc-André Robert, secrétaire et trésorier au comité exécutif, présente la proposition de prévisions budgétaires en soulignant :

- Un budget équilibré, soit à 1 \$ près.
- La création d'un nouveau poste budgétaire de contribution au fonds de grève, en remplacement de l'ancienne formule qui estimait la contribution en fin d'année financière seulement, d'un montant de 15 000 \$ cette année, mais qui nécessite des coupures budgétaires.
- Coupure de moitié au budget pour les lunches et les breuvages aux assemblées générales.
- Coupure de près de la moitié du budget pour les breuvages et collations au CAP.
- Légère coupure pour le party de fin d'année (retirer les consommations gratuites offertes seulement).

Les différents placements reliés au fonds de grève, incluant la contribution 24-25, s'élèveront à 96 710 \$ au 31 août 2025, revenus d'intérêts inclus.

Proposition principale

Il est proposé par le comité exécutif,

Que le SPPCM adopte les prévisions budgétaires telles que présentées.

Que dorénavant la contribution annuelle au fonds de grève soit décidée à même le budget et que la formule adoptée le 29 novembre 2012 ne soit plus utilisée.

Questions et interventions

Amendement

Il est proposé par Dominic Girard, appuyé par Francis Therrien,

de maintenir le budget habituel de repas pour les AG (+ 7000 \$) et de couper le budget du party (- 7000 \$).

Proposition privilégiée

Il est proposé par Jean Sébastien, appuyé par Anne-Marie Le Saux,

d'inverser les points 8.3 et 8.4 à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'assemblée traite le point 8.4 avant le poursuivre les délibérations au point 8.3.

8.4 Proposition de nouvelle contribution au Fonds de grève – cotisation spéciale (document joint)

Isabelle Rivet présente les différentes possibilités afin de renflouer le fonds de grève d'ici l'automne 2028, élaborées par le sous-comité du Bureau syndical, composé de Marie-Pierre Krück, Mélisande Fortin-Boisvert et elle-même :

1. Budgéter le montant alloué pour le fonds local de grève pour l'année en cours (estimé à environ 15 000\$ env. chaque année selon le budget à adopter).
2. Investir le solde de fonds non affecté dans le fonds de grève (estimé à 30 000 \$).
3. Investir le surplus budgétaire en fin d'exercice financier dans le fonds de grève, selon le résultat au 31 août de chaque année.
4. Cotisation syndicale spéciale allouée au fonds de grève

Le fonds de grève actuel (incluant la contribution 23-24 et la projection des intérêts jusqu'en septembre 28) s'élève à 88 579 \$, à cela s'ajouterait les hypothèses de contributions budgétaires annuelles (point 1) et l'investissement du solde non affecté (point 2) pour un total de 187 571 \$.

Afin de constituer un solide fonds de grève d'ici 2028 qui permettrait d'exercer l'équivalent de 11 jours de grève (à 120\$ de prestations de grève par prof/jour), le comité exécutif propose une contribution spéciale de 0,20 point de pourcentage qui s'ajouterait à la contribution actuelle de 1.68 %.

Les différents scénarios suivants sont présentés :

Principe 4 Cotisation syndicale spéciale allouée au fonds de grève

	Placements jusqu'à 2028 et hypothèses des investissements à partir du budget annuel	Cotisation spéciale en points de pourcentage s'ajoutant au 1,68% que nous payons déjà	Cotisation spéciale par paie sur le salaire moyen de 89 000\$	Cotisation spéciale par année sur le salaire moyen de 89 000\$	Montant incluant intérêts en septembre 2028 - cotisation spéciale	Total placements + cotisation spéciale sept 28	Jours de grève - à 120\$ par prof - 40 000\$ par jour estimé pour le syndicat
Scénario 0	187 571,00 \$	0,00	- \$	- \$	- \$	187 571,00 \$	4,7
Scénario 5	187 571,00 \$	0,05	1,71 \$	44,50 \$	63 602,00 \$	251 173,00 \$	6,3
Scénario 10	187 571,00 \$	0,10	3,42 \$	89,00 \$	130 973,00 \$	318 544,00 \$	8,0
Scénario 15	187 571,00 \$	0,15	5,13 \$	133,50 \$	190 811,00 \$	378 382,00 \$	9,5
Scénario 20	187 571,00 \$	0,20	6,85 \$	178,00 \$	254 815,00 \$	442 386,00 \$	11,1

Proposition principale

Attendu l'intention des membres du Syndicat des professeurs et des professeures du Collège de Maisonneuve de se doter des moyens financiers nécessaires pour installer un rapport de force solide lors des prochaines négociations de la convention collective ;

Attendu le solde restant au fonds local de grève;

Attendu la possibilité d'investissement annuel au fonds local de grève via les budgets annuels;

Attendu la possibilité d'investissement d'une partie du solde de fonds non affecté du SPPCM;

Attendu le taux de cotisation actuel de 1,68 %.

Il est proposé par le comité exécutif,

- Que le taux de cotisation syndicale soit augmenté de 0,2 point de pourcentage, pour ainsi le faire passer de 1,68 % à 1,88 %;
- Que les sommes cumulées par cette cotisation spéciale soient dévolues au fonds de grève local;
- Que cette cotisation spéciale soit prélevée entre le 1er janvier 2025 et le 15 juin 2028.

Questions et interventions

Amendement

Il est proposé par Dominic Girard, appuyé par Marie-Catherine Laperrière,

de remplacer le premier point par « Que le taux de cotisation syndicale soit augmenté de 0,15 point de pourcentage, pour ainsi le faire passer de 1,68 % à 1,83% »;

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PROPOSITION PRINCIPALE MODIFIÉE ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

8.3 Prévisions budgétaires 2024-25 (suite)

Amendement

Il est proposé par Dominic Girard, appuyé par Francis Thérien,

de maintenir le budget habituel de repas pour les AG (+7000 \$) et de couper le budget du party (-7000 \$).

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Proposition principale amendée

Il est proposé par Simon Vézina, appuyé par Antonia Kouloumentas,

Que le SPPCM adopte les prévisions budgétaires telles que présentées.

Que dorénavant la contribution annuelle au fonds de grève soit décidée à même le budget et que la formule adoptée le 29 novembre 2012 ne soit plus utilisée.

De maintenir le budget habituel de repas pour les AG (+7000\$) et de couper le budget du party (-7000\$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La formule du party sera donc à revoir. Les membres sont invité-es à s'impliquer au comité party.

Dominique Boisvert suggère de ne pas inclure le projet TJMT au budget régulier du SPPCM puisqu'il ne s'agit pas d'un budget de fonctionnement. Marc-André Robert précise que les montants exacts ne sont pas connus et devront être révisés. Une réserve a été créée avec le solde non utilisé de la subvention au 31 août 2024.

9. Questions diverses

Pas de question diverse.

10. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 14 h 01.

Chantal Lamarre
Secrétaire d'assemblée

Jérôme Champagne
Président d'assemblée